

Proposition présentée par les députés:

M^{me} et MM. Thierry Cerutti, Henry Rappaz, Sandra Borgeaud, Claude Jeanneret, Maurice Clairret et Sébastien Brunny

Date de dépôt: 2 mai 2006

Messagerie

Proposition de motion

Mesures destinées à lutter contre la violence et le racket en milieu scolaire, en adoptant une tenue vestimentaire unique et identifiable pour les élèves se trouvant en scolarité obligatoire

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- que la violence au sein des établissements scolaires est un fait établi et reconnu de tous ;
- que le racket, notamment de vêtements à la mode, dans les préaux et alentours des établissements scolaires, est monnaie courante ;
- que la tolérance ou la considération entre camarades n'est plus de rigueur ;
- que les tenues vestimentaires des élèves sont souvent inadaptées et qu'elles servent souvent à instaurer une discrimination contraire aux enseignements les plus élémentaires d'égalité et de solidarité républicaines ;
- que cela entraîne chez de nombreux élèves de sérieux problèmes d'identification et d'insertion sociale,

invite le Conseil d'Etat

à étudier la mise en place d'une tenue standardisée pour les élèves qui fréquentent des écoles genevoises.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le débat sur l'introduction d'une tenue vestimentaire standardisée pour tous les écoliers du canton ne devrait pas susciter de polémique à Genève. Pour une fois nous ne serions pas innovateurs, la Ville de Bâle l'ayant déjà imposée. Vu les dérives constatées, vu les effets sociaux qu'ils entraînent, en particulier pour les familles au revenu modeste, qui sont souvent prisonnières des exigences de leurs enfants qui, ne voulant pas être ringards à l'égard de leur camarades nantis, deviennent à leur tour victimes de la mode, le MCG estime que l'exigence d'une tenue vestimentaire standardisée doit être réintroduite à l'école. Cette exigence aurait pu être évitée si l'ensemble des responsables de l'enseignement avaient appliqué une politique propre à éviter les dérives constatées. Tel n'étant pas le cas, la sécurité et la justice sociale imposent d'introduire une réglementation vestimentaire rigoureuse dans nos écoles. Ceux qui pensent, par aveuglement électoraliste, que ce problème n'est pas actuel contribuent en réalité à créer de sévères distorsions sociales qui vont à l'encontre de l'enseignement républicain.

Le chef du Département de l'instruction publique (DIP) à Genève, Charles Beer, est opposé à l'uniforme scolaire par dogme : contrairement à lui, le MCG, par une observation pragmatique de la situation réelle dans les écoles, suggère l'introduction d'un signe d'appartenance à l'école comme étant précisément un moyen efficace de lutte contre un consumérisme contre lequel M. Charles Beer et son parti luttent si souvent par ailleurs. Le MCG fidèle à sa devise et à sa ligne politique générale estime que ce projet devra, in fine, être soumis au peuple.

Outre les problèmes soulevés ci-avant, il convient aussi d'entendre les enseignants qui se plaignent très souvent des tenues franchement indécentes de certains élèves.

Rappelons que si l'école n'est pas une scène de music-hall ni un plateau de danse de night-club, il convient que le corps enseignant ait entre les mains un outil réglementaire efficace pour faire respecter les règles, mêmes les plus minimales, de correction vestimentaire.

Il n'est pas question ici de pudibonderie mais tout simplement de respect. Un Etat n'est vraiment démocratique que s'il est en mesure d'instaurer le respect comme règle générale de comportement.

En d'autres termes, la tenue vestimentaire en milieu scolaire ne doit ni constituer un moyen de différenciation sociale ni un moyen d'agression tant à l'égard de ses camarades que du corps enseignant.

Le MCG estime pour sa part que le DIP doit exiger une tenue décente en classe et que les enseignants doivent disposer des moyens de faire appliquer cette directive. C'est également l'occasion de rappeler à certains enseignants que s'ils entendent être respectés, ils doivent eux aussi respecter leurs élèves et venir en classe dans une tenue adéquate.

Il est également du devoir des députés de veiller à ce que la tenue vestimentaire ne soit pas le véhicule de dérives sectaires ou identitaires d'appartenance religieuse. L'école publique est et doit rester laïque. La tenue standardisée permet, là aussi, de résoudre des conflits bien inutiles dans ce domaine également.

Est-il besoin de rappeler ici que les adolescents sont très réceptifs aux messages publicitaires taillés sur mesure pour eux et qui les rendent très sensibles aux marques. De ce fait, ils s'identifient à elles. Ce n'est un secret pour personne : une partie de ces jeunes, ne pouvant les obtenir, se les procurent de manière illicite. En clair, la mode devient un facteur de délinquance et il n'est pas admissible que l'école, par sa passivité, contribue à faire des plus faibles de nos jeunes des délinquants en puissance.

En soi, le MCG pense que la standardisation vestimentaire en milieu scolaire est de nature à lutter efficacement contre la discrimination sociale. Pour s'en convaincre il suffit de rappeler ici que dans de nombreux pays émergents, notamment d'inspiration socialiste, où les différences sociales sont encore plus importantes qu'à Genève, cette habitude a un excellent pouvoir d'intégration sociale.

Pour toutes les raisons susmentionnées, nous vous prions donc, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à cette motion et de la renvoyer au Conseil d'Etat.